

CHARTRE DÉONTOLOGIQUE

EN TANT QUE PRATICIENNE HOLISTIQUE, JE M'ENGAGE A :

1 – Pratiquer mon activité dans le respect et la bienveillance

Chaque personne est unique, avec sa personnalité, son histoire, ses valeurs, sa représentation du monde.

J'exerce mon activité dans le respect physique et psychique du consultant, sans jugement ni discrimination.

Je m'adapte spécifiquement au consultant, sans chercher à le changer.

En m'appuyant sur ses ressources et ses capacités intérieures, je l'amène à être acteur et responsable de sa vie.

Mon objectif est de l'accompagner dans sa démarche de transformation afin de retrouver et préserver son équilibre intérieur.

2 – Rester honnête et humble sur mes pratiques

Mes compétences et mes capacités œuvrent dans le seul but d'accompagner le consultant vers un mieux-être.

Si cela apparaît nécessaire, et ce dans l'intérêt ou la sécurité du consultant, je le redirigerai vers un confrère.

3 – Respecter la confidentialité des échanges

Toutes les informations personnelles évoquées lors des échanges restent entièrement confidentielles.

Si l'état du consultant requiert un échange avec un collègue, je ne le ferai qu'après accord exprès de celui-ci.

4 – Être responsable

Dans l'exercice de mon activité, ma prestation demeure strictement complémentaire au médical : je ne se substitue pas à un médecin, n'établit ni ne prescrit de diagnostic ou d'acte médical, ne modifie ou n'interrompt pas un traitement médical.

Je n'interviens sur les mineurs qu'avec leur accord et celui de leurs parents ou de leur tuteur légal.

5 – Évoluer constamment

Je reste ouverte dans mon développement personnel en m'informant des nouveautés en rapport avec ma discipline et en continuant à me former régulièrement. Je suis moi-même accompagnée et supervisée par un pair.

6 – Rapport avec les autres professionnels

Je collabore avec d'autres praticiens (psycho praticien, psychologue, sophrologue, kinésithérapeute, ostéopathe, médecin, etc.).

Je m'interdis de dénigrer un confrère ou de ternir son image.

7 – Consultations et tarifs

La consultation peut être pratiquée à mon cabinet, au domicile du consultant ou à distance par Skype.

Le prix de la consultation est fixe, forfaitaire et toujours annoncée lors de la prise de rendez-vous.

Si nécessaire et dans l'intérêt de chacun, le consultant et moi-même pouvons interrompre la séance et, le cas échéant, planifier un report de la prestation.

Aussi, par respect de l'engagement mutuel, le consultant est responsable de son engagement personnel, ainsi que de sa disponibilité lors des rendez-vous. Si le consultant se présente en retard, la séance se terminera tout de même à l'heure prévue.

Le consultant s'engage à m'informer soit par téléphone soit par mail s'il souhaite modifier ou annuler sans frais 48 heures avant la séance. Au-delà, la séance est considérée comme due.